REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé
Service de la consommation et des affaires vétérinaires

VENDANGE 2020 – BULLETIN DE CONTRÔLE

N° de l'encaveur (si connu) : .....

Nom / prénom : .....

Adresse : ..... **N° postal** : .....

Exploitant : .....

Cépage : ..... **Appellation** : .....

DATE	POIDS pesé / estimé	°Oe corrigé à 20 °C	Droit(s) de production / N° de parcelle(s)	Remarques (achat, à façon)

Signature de l'encaveur ou de son représentant : .....

En cas de litige entre l'acheteur et le viticulteur concernant la mesure du taux de sucre en °Oe, une vérification sur place peut être demandée au service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV : ☏ 022 546 56 00, ✉ scav@etat.ge.ch).

Modèle agréé par le SCAV. Reproductible à volonté, en l'état et sans modification.
Ce document peut être utilisé uniquement pour l'enregistrement des apports de vendanges.
Il ne s'agit pas d'un certificat ou d'une attestation d'origine officielle, il n'engage en aucun cas l'état de Genève.